

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE**

-----  
**Commune de L'HERMENAULT**  
-----

**Procès Verbal du Conseil Municipal  
Séance du 16 mars 2011**

L'an deux mil onze, le seize mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2011

**Présents :**

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Thierry GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, Catherine FAUCONNIER, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Anne FIOLEAU, Jacques LAROCHE et Patrice GILLIER

**Absent ayant donné pouvoir :**

Gilbert GEFFARD à Marie-Hélène NOIRAUD  
René RENAUD à Thierry GARNIER

**Secrétaire de Séance :**

Patrice GILLIER

-----  
Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 7 février 2011 par l'ensemble des membres présents.

**OBJET N° 358 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET PRINCIPAL**

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur François Xavier HAUGMARD est désigné président de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte administratif qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 634.933,56 €  
Recettes : 722.315,87 €

Excédent 2009 reporté : 218.460,37 €  
Soit un excédent de : 305.842,68 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 150.710,84 €  
Recettes : 196.983,28 €

Déficit 2009 reporté : 11.452,73 €  
Soit un excédent de : 34.819,71 €  
Restes à réaliser dépenses : 214.000,00 €  
Restes à réaliser recettes : 70.394,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE : 133.654,75 €**  
**RESULTAT DE CLOTURE : 197.056,39 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2010 dressé par le Maire.

### **OBJET N° 359 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - EXERCICE 2010**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **OBJET N° 360 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;**

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2010 :

**Un excédent de fonctionnement de 305.842,68 €**

Selon détail ci-après :

❖ Résultat à la clôture de l'exercice précédent	218.460,37 €
❖ A déduire part affectée à l'investissement	NEANT
❖ Résultat de l'exercice 2010	87.382,31 €
❖ Résultat cumulé à affecter :	305.842,68 €

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068)	108.786,29 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	197.056,39 €

**OBJET N° 361 : CHOIX D'UN GEOMETRE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le Maire informe que trois cabinets de géomètre ont été consultés pour l'établissement du dossier de demande de permis d'aménager du lotissement communal au lieu-dit « Les Noyers Pareds » ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre s'y rapportant.

Ces cabinets ont répondu comme suit :

	Christian MILLET	SCP SIAUDEAU BOURGOIN	Etienne RIGAUDEAU
Etablissement du dossier	8 600,00 € HT	9 500,00 € HT	9 900,00 € HT
Bornage des voies et lots	5 400,00 € HT	5 900,00 € HT	5 750,00 € HT
	-----	-----	-----
	14 000,00 € HT	15 400,00 € HT	15 650,00 € HT
Taux d'intervention	3,8 %	5,5 %	5,8 %

Après délibération, le Conseil Municipal retient le cabinet le moins disant, soit le cabinet Christian MILLET

**OBJET N° 362 : TARIF DU NOUVEL ESPACE CINERAIRE**

Le Maire informe que les travaux de réalisation de l'espace cinéraire dans le cimetière communal sont achevés.

Après délibération, le Conseil Municipal arrête les tarifs suivants :

		Trentenaire	Cinquantenaire
Columbarium	Petite Casurne	450 €	600 €
	Grande Casurne	550 €	800 €
Jardin Cinéraire	Cavurne	220 €	400 €
Jardin du Souvenir	Dispersion des cendres	gratuit	
	Plaque sur support de mémoire	50 €	100 €

Les tarifs de concession de terrains sont révisés comme suit :

		Trentenaire	Cinquantenaire
Concession	1 emplacement	90 €	150 €
	2 emplacements	180 €	300 €

### **OBJET N° 363 : TRANSFERT DE VOIRIES A LA COMMUNE**

Par courrier du 17 février 2011, VENDEE HABITAT a sollicité la Commune pour un transfert des espaces verts et voiries de l'impasse des Meuniers dans le domaine public.

Le Conseil Municipal décide :

- ❖ De donner son accord de principe pour le classement dans le domaine public des espaces verts et voiries
- ❖ De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce projet

### **OBJET N° 364 : DEMANDE D'AVANCEMENT D'UN AGENT COMMUNAL**

Le Maire informe que Monsieur Gérard CHAUVET Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe a demandé sa nomination au grade d'agent de maîtrise territorial. Cette nomination ne pouvant se faire qu'après inscription sur la liste d'aptitude établie en fin d'année, le Maire propose de le nommer Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

La décision sera soumise par avis à la prochaine Commission Administrative Paritaire.

### **OBJET N° 365 : CONVENTION AVEC UN REFUGE ANIMALIER**

Il est rappelé que la prise en charge d'un chien en divagation entraîne un lourd coût financier ainsi que des démarches administratives importantes.

Le Maire propose de signer une convention avec l'association GALIA qui s'engage à prendre en charge les chiens et chats qui auront séjournés pendant les délais légaux en préfourrière de la commune, moyennant la somme forfaitaire de 35 euros par animal.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

## **OBJET N° 366 : PROPOSITION DE PANNEAU SIGNALÉTIQUE**

Le Maire a été sollicité par la Société DUMEL DIFFUSION pour l'affichage sur l'abribus Place du Marché, d'un panneau publicitaire avec carte du canton de L'Hermenault, de 2m/1,2m.

Ne souhaitant pas intensifier la pollution visuelle, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents rejette la demande.

## **OBJET N° 367 : ASSOCIATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX - PROPOSITION DE SIGNALÉTIQUE**

L'Association du Patrimoine Religieux du Pays de L'Hermenault propose de mettre en place une signalétique (plaques ou pupitres) pour certains éléments remarquables des églises.

Les œuvres retenues dans l'église de L'Hermenault sont les suivantes :

- |                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| ▪ Chaire                            | Plaque A4      |
| ▪ Toile « l'Adoration des Bergers » | Plaque A4      |
| ▪ Autel Tabernacle                  | Pupitre bas A3 |
| ▪ Statue Notre Dame (bois)          | Plaque A4      |

Après délibération, le Conseil Municipal autorise l'APRPH à effectuer cette mise en place.

## **OBJET N° 368 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMÉNAGEMENT SECURITE DE LA RD 30**

Suite à la consultation lancée pour l'aménagement sécurité de la RD 30, cinq entreprises y ont répondu.

Les critères de jugements étaient répartis comme suit :

- |                                |      |
|--------------------------------|------|
| 1- Valeur technique de l'offre | 70 % |
| 2- Montant de l'offre          | 30 % |

### Proposition des entreprises :

	Montant HT	Valeur Technique (sur 100)	Note après pondération (sur 100)
RACAUD SGTP	62 198.95 €	69	72.60
EIFFAGE TP OUEST	52 265.00 €	88	91.60
ATLAN'ROUTE	57 581.51 €	65	72.45
COLAS CENTRE OUEST	54 762.85	78	83.17
ARNAUD TP	53531.25 €	85	88.77

Après délibération, le Conseil Municipal retient l'entreprise la mieux classée, soit l'entreprise EIFFAGE TP OUEST.

La proposition de l'entreprise retenue étant inférieure aux prévisions faites, l'entrée de la VC10 sera élargie, comme initialement prévue.

*N'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour de la convocation, mais après acceptation à l'unanimité des membres présents, le Maire propose de délibérer sur le point suivant :*

### **OBJET N° 369 : LOTISSEMENT COMMUNAL : ACHAT DE TERRAINS**

Le Maire informe que le compromis de vente des parcelles AI 157p et AI 158 appartenant à Monsieur GALLAIS Jacques, d'une contenance totale d'environ de 1ha 52a 00 ca (surface exacte à déterminer avec le géomètre), pour le lotissement communal sera très prochainement signé.

Le prix d'achat du terrain a été déterminé comme suit :

- Estimation par le Service des Domaines : 6 €/m<sup>2</sup> ± 10%.
- Négociation avec le propriétaire : 6,30 €/m<sup>2</sup>  
Auxquels s'ajoutent 0,11€/m<sup>2</sup> de réajustement d'indemnité d'éviction (lors de l'achat de terrains de la station d'épuration)

La Commune s'engage à prendre à sa charge le montant de la taxe sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles ainsi que les frais de l'établissement du document d'arpentage

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir ces terrains.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Elections cantonales : besoins de scrutateurs
- ✚ Restauration de la Grand Court : La Fondation du Patrimoine propose une aide financière à la collectivité sous réserve de lancer une souscription publique. L'idée ne semble pas réalisable. Monsieur RABILLER est en pourparler avec le lycée Notre Dame pour que les poulaillers soient restaurés dans le cadre de travaux pratiques des élèves du lycée.
- ✚ Un particulier demande à ce que soient rappelées les règles de protection de l'eau à la population ; un article paraîtra dans le bulletin communal.
- ✚ Les associations qui souhaiteraient bénéficier d'une subvention communale doivent adresser leur demande à la mairie.
- ✚ Suite à la démission de Monsieur GAUTRON, Madame NOIRAUD remplacera ce dernier à la commission d'ouverture des plis.
- ✚ Une commande de micro-signalisation (Ecole Pôle Educatif Jules Verne, ADMR, Centre de Loisirs...) sera adressée à la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault.
- ✚ Des problèmes au niveau des quantités servies aux rationnaires ont été constatés au restaurant scolaire. Le prestataire en sera averti par lettre recommandée et une rencontre entre la cantinière, la directrice de la maison de retraite, le cuisinier et les dirigeants de Restauria est prévue.
- ✚ Le plan de disposition des tables dans la maison des associations demandé par le Club de l'Amitié sera affiché.
- ✚ Bibliothèque : Malgré de nombreuses relances, un certain nombre de livres ne sont toujours pas retournés à la bibliothèque. L'avis de la Bibliothèque de Vendée sera sollicité pour palier à ce problème.

- ✚ Certains riverains du Moulin Chaigneau se plaignent des interférences liées à l'antenne d'un particulier. Ce dernier a autorisé par « déclaration préalable »,
- ✚ La réunion entre acteurs économiques de L'Hermenault est prévue lundi 11 avril 2011 à 19 h 00.

-----  
 Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 358 au n° 369  
 -----

<b>DORMEGNIES</b> Chantal	<b>HAUGMARD</b> François Xavier	<b>GEFFARD</b> Gilbert
<b>NOIRAUD</b> Marie-Hélène	<b>RABILLER</b> Patrice	<b>GARNIER</b> Thierry
<b>RIVIERE</b> Marie-Cécile	<b>FAUCONNIER</b> Catherine	<b>RENAUD</b> René
<b>MARCINIAK</b> Sandy	<b>CHIRON</b> Bruno	<b>FIOLLEAU</b> Anne
<b>LAROCHE</b> Jacques	<b>GILLIER</b> Patrice	